

Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2025 à 19h30

Étaient présents : M. PREVOST Jean-Jacques ; M. GAGNEPAIN Alain, M. BLANCHE Alan ; M. NETO FERREIRA Christophe ; M. HUNLEDE Yannick M. MOURGUES Hervé ; M. LEVESQUE Vincent.

Absents excusés représentés :

Mme GABORIAUD Josiane représentée par M. Jean-Jacques PREVOST

Mme SCHNEIDER Laurence représentée par M. Alain GAGNEPAIN

Mme SOUBROUILLARD Gabrielle représentée par M. Christophe NETO-FEREIRRA

M. SEITA Philippe représenté par M. Yannick HUNLEDE

Absents excusés, M. KOENIG Patrick, Mme RAPICAULT Virginie

Secrétaire de séance : M. Christophe NETO-FEREIRRA

La séance est ouverte à 19h32

M. NETO FERREIRA est désigné secrétaire de séance, M. le Maire annonce les pouvoirs.

1 – Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2025

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le dernier compte-rendu. M. LEVESQUE indique qu'il souhaite revenir sur la vente des tracteurs tondeuses de la mairie et sur l'absence de facture.

M. le Maire lui rappelle qu'en tant que collectivité il n'y a pas d'émission de facture mais que comme convenu nous lui avons fait parvenir les bordereaux de titres des cessions s'agissant de véhicule en panne et déclassé au niveau du patrimoine mobilier. M. BLANCHE connaissait quelqu'un qui pouvait les reprendre ce qui a été fait. Ils auraient même pu être donnés.

Il demande à M. LEVESQUE ce qu'il souhaite réellement savoir. M. LEVESQUE explique qu'il s'interroge de la vente de tracteur tondeuse à 150 € pièces retrouvés 15 jours plus tard sur le bon coin à 4500 € d'autant que l'annonce apparaît sur Villiers sur Morin. Il affirme que comme M. PREVOST est le seul à habiter Villiers sur Morin cela ne peut-être que lui l'auteur de ces annonces.

M. le Maire confirme qu'il n'a pas revendu ces tracteurs par contre il serait curieux de voir l'annonce. Car les accusations sont graves, même en période de campagne électorale. Il indique qu'il prend note des propos de M. LEVESQUE et qu'il verra quelle suite leur donner.

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------



Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

- *Finances*

2- RENOUELEMENT DU CONTRAT IMAGIN'R

M.le Maire rappelle que comme chaque année, la commune participe financièrement au financement de la carte Imagin'R à hauteur de 20,00€ .

Monsieur le Maire propose de reconduire ce contrat pour la rentrée scolaire 2025-2026 en participant au financement de la carte Imagine R à hauteur de 20.00€.

Il est procédé au vote.

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

3 – ABONDEMENT EN TRESORERIE SUITE A LA DISSOLUTION DU SICES DE CRECY LA CHAPELLE

Suite à la dissolution du SICES de Crécy la Chapelle, un abondement de trésorerie de 2844.15 € a été réalisé au profit de la commune.

Le SGC Coulommiers, nous demande de reprendre par délibération le résultat suivant :

Il convient à présente de reprendre **par délibération** le résultat suivant :

Dépense investissement ligne 001	- 2 844,15 €
Dépense investissement compte 2....	+ 2 844,15 €

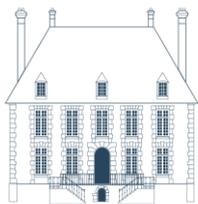
Il est procédé au vote.

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

4- AUTORISATION DE PAIEMENT A DJ ADEX POUR SA PRESTATION DU 21/06

Lors de la manifestation organisée pour la fête de la musique, il y a eu une prestation réalisée par un DJ . le SGC Coulommiers nous demande une délibération pour le payer à hauteur de 264 €.

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------



Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

5 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Tous les ans des subventions pour les associations sont votées, voici la liste des associations qui ont sollicitées la mairie et les montants proposés.

Nom de l'association	Montant de la demande
AMAP	250 €
L'Amicale Scolaire	1000 €
Association Prévention Routière	350 €
Club de Rugby du CPBR	
Le Colleg'ial	150 €
L'amicale des sapeurs-pompiers de Saint Germain	150 €
Association départementale des lieutenants de Louveterie	400 €
Tandem	150 €
Point Autonomie Territorial Coulommiers	600€ (= 0.5€ /ha)
AIP	150 €
DIVERS	
TOTAL	3200 €

Il est procédé au vote :

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

6 – DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire demande si le Conseil autorise de permuter 15 000 € du chapitre 20 compte 203 au chapitre 21 compte 2151. Il s'agit d'un ajustement, il n'y a aucun changement au niveau du budget global.

Selon le tableau suivant :

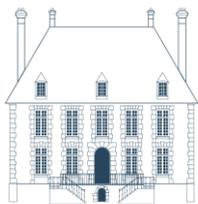
	DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 20_c/203	+15 000,00€	
CHAPITRE 21_c/2151	-15 000,00€	
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00€
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°1	0,00 €	0,00 €

MAIRIE DE COUDEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

La proposition ne faisant appel à aucune remarque il est procédé au vote :

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

7 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 24-2025 , ANNULE ET REMPLACE

Il s'agit d'annuler et de remplacer la délibération du 23 juin 2025 concernant la préemption des parcelles des conjoints PASSEBOIS. Il y a eu une coquille sur la délibération sur le numéro d'une des parcelles et pour une autre il y a un locataire en place. Par conséquent, si le locataire renonce à son droit de priorité la commune se portera acquéreur.

Il est procédé au vote

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

8 – RAPPORT FONCIER COMMUNAL

Il s'agit d'un document réalisé à la demande de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal afin de répondre à une obligation préfectorale.

Ce document est un bilan des évolutions des modes d'occupation des sols de la commune pour la période 2011-2021. Avant d'en débattre à l'échelle intercommunale, la communauté d'Agglo demande une validation à l'échelon communal.

M. le Maire précise que sur cette période il y a eu la perte des 72 hectares donnés à Bailly-Romainvilliers, pourtant il n'y a qu'1% d'urbanisation supplémentaire entre 1982 et 2021. La commune reste économe sur la consommation des espaces agricoles.

M. HUNLEDE demande s'il y a des incidences dans le cas où la consommation d'espace est trop importante. M. le Maire lui répond que certaines communes de l'Agglomération ont déjà consommé plus d'espace que préconisé et par conséquent, avec le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF-E) il ne leur est plus possible d'urbaniser quoi que ce soit.

Il est procédé au vote.

Pour : 11	Abstention :	Contre : 2
-----------	--------------	------------

- *Ressources humaines*

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

9 – AUTORISATION DE RECRUTER ET DE REMUNERER 2 AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Recensement Général de la population se déroulera pour Coutevroult du 15 janvier au 14 février 2026.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le recrutement et la rémunération de 2 agents recenseurs pour réaliser la campagne nationale de recensement.

Il est procédé au vote :

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

10- AUTORISATION DE RECOURIR AUX APPRENTIS

La commune a eu l'opportunité de recruter une étudiante de bac professionnel « métier de l'accueil »

Il s'agit d'une élève de 1ère année de bac professionnel le contrat d'apprentissage porte sur 1 semaine complète en entreprise, 1 semaine complète à l'école

Les frais de scolarité sont pris en charge par le CNFPT avec un financement de 14 000 € de leur part et l'étudiante est rémunérée 39% du SMIC jusqu'au 31/05/2026 puis 51 % la fin de la première année et 67% la deuxième année

Le SGC Coulommiers nous demande une délibération autorisant le recours au contrat d'apprentissage, afin de justifier les rémunérations.

Il est procédé au vote

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

11 – MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL

La commune souhaite officialiser 1 journée de télétravail pour le personnel administratif. La mise en place de ce dispositif permettra aux agents concernés de mettre en œuvre des actions qui sont plus à même d'être effectuées au calme, comme par exemple la saisie du budget ou la rédaction des comptes-rendus de conseil.

M. LEVESQUE demande s'il n'y aura pas d'impacte sur les horaires d'ouverture de la mairie. M. le Maire précise qu'effectivement ce dispositif n'impactera absolument pas l'ouverture au public de la mairie.

Il est procédé au vote :

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

Informations diverses

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la motion prise lors de la séance du 23 juin dernier, la commune a rencontré la DDT qui va procéder aux travaux de réfection de la voirie de la Route de Melun à compter du 1^{er} novembre.
La réfection de la route de Dainville est prévue au budget de la DDT pour 2026.
M. MOURGUES demande quel type de réfection est-il prévu. M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'une reprise complète de la bande de roulement.
M. LEVESQUE demande si la DDT a fait un retour sur les plots jaunes fixés sur le CD 406. Malheureusement, la commune n'a pas eu plus d'information les remarques ont été remontées auprès du département.
- M. le Maire précise que le prochain conseil se fera après les vacances de la Toussaint début Novembre, afin de valider les devis pour les travaux d'aménagement du local médical. M. NETO-FEREIRRA demande si on a des informations sur l'avancement des plans d'aménagement. M. le Maire lui répond que les plans sont en cours d'instruction auprès des services accessibilités.
- M. BLANCHE demande si on a des nouvelles, suite à l'installation des gens du voyage dans la misère. M. le Maire précise que les dossiers ont tous été transmis au procureur de la République et sont suivis par leurs services.
- M. LEVESQUE interroge M. le Maire sur l'avancement du dossier de M. DALI, il lui est répondu qu'il a été sollicité, mais qu'une réponse lui sera faite au prochain conseil. Et de ne pas hésiter à transmettre ses questions en amont pour que M. le Maire puisse lui répondre en séance. M. LEVESQUE demande également ce qu'il en est de la création du bateau rue de l'église. Il est informé que pour le moment il n'y a pas eu de suite sur ce dossier.
- le 18 juin dernier, une nouvelle directrice arrive à la rentrée. L'année scolaire s'est bien déroulée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h27.

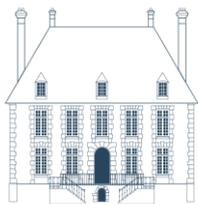
Jean-Jacques PREVOST Maire	Laurence SCHNEIDER 1 ^{er} Adjoint	Alain GAGNEPAIN 2 ^{ème} Adjoint
Alan BLANCHE Conseiller Municipal	Patrick KOENIG Conseiller Municipal Absent excusé	Josiane GABORIAUD Conseillère Municipale

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

		Absente représentée
Christophe NETO-FERREIRA Conseiller Municipal	Virginie RAPICAULT Conseillère Municipale	Philippe SEITA Conseiller Municipal Absent Représenté
Yannick HUNLEDE Conseiller Municipal	Gabrielle SOUBROUILLARD Conseillère Municipale Absente Excusée	Vincent LEVESQUE Conseiller Municipal
Hervé MOURGUES Conseiller Municipal		

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr

